MUNICIPALITÉ
DES COTEAUX

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 24 novembre 2025 au 65, route 338, aux Coteaux, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents : mesdames Angélique L'Écuyer et Sylvie Joly, conseillères, messieurs Claude Lepage, Michel Joly, Carl Dussault et Gaétan St-Yves, conseillers et siégeant sous la présidence de monsieur Sylvain Brazeau, maire.

Assiste également à cette séance, madame Sandra Boulanger, directrice générale par intérim et greffière.

Mot de bienvenue et ouverture de la séance

Monsieur Sylvain Brazeau a ouvert l'assemblée à 19 h 00 en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

Il informe l'assistance que la séance du conseil fait présentement l'objet d'une captation vidéo pour permettre son visionnement en différé dans quelques jours à partir du site internet de la municipalité, et que celles et ceux qui désirent prendre la parole lors de la période de questions devront se lever et venir poser leurs questions au micro à l'avant.

Il rappelle également à toutes les personnes présentes et à toutes celles qui prendront la parole que la présente séance du conseil est un événement public et dédié à l'exercice de la démocratie. Celle-ci doit s'exercer librement et respectueusement.

Il précise que la captation commence à l'ouverture officielle de la séance et se termine à la fermeture officielle.

25-11-9196 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 24 novembre 2025.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS, À L'EXCEPTION DU MAIRE,

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 24 novembre 2025 tel que modifié.

Point ajouté : 7.2 Guignolée 2025 – Contribution financière et prêt de véhicules municipaux

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance
- **1.1** Mot de bienvenue et ouverture de la séance
- **1.2** Adoption de l'ordre du jour

2. Approbation des procès-verbaux
- **2.1** Séance ordinaire du 1er octobre 2025
- **2.2** Séance extraordinaire du 17 novembre 2025

3. Administration et finances
- **3.1** Adoption – Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal 2026
- **3.2** Approbation du bilan de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable pour l'année 2024 révisé
- **3.3** Abrogation de la résolution numéro 13-06-5756 autorisant le vote par correspondance lors des élections municipales
- **3.4** Dépôt du procès-verbal de correction – Règlement d'emprunt numéro 330 relatif au pavage d'une partie de la rue Marcel-Dostie
- **3.5** Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux 2026
- **3.6** Liste des paiements au 24 novembre 2025

4. Règlements
- **4.1** Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 301-04 – Règlement modifiant le règlement sur la gestion des matières résiduelles numéro 301-2024-01 afin de tenir compte de l'entente de gestion de la collecte sélective avec Éco Entreprises Québec

5. Aménagement du territoire, urbanisme et environnement
- **5.1** Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- **5.2** Nomination des membres du Conseil municipal sur les comités et organismes municipaux et maires suppléants
- **5.3** Appui au projet de lutte contre le roseau commun et restauration du parc Promutuel

6. Travaux publics et hygiène du milieu

Aucun point à traiter

7. Loisirs, sport et culture et vie communautaire

7.1 Révision de la Politique d'incitation à l'activité sportive pour la jeunesse coteauloise – Réduction de l'enveloppe budgétaire et ajustements des critères d'admissibilité

7.2 Guignolée 2025 – Contribution financière et prêt de véhicules municipaux

8. Ressources humaines

8.1 Nomination – Directrice générale

9. Service incendie et sécurité publique

Aucun point à traiter

10. Communication et relations avec le milieu

Aucun point à traiter

11. Dépôt de documents

11.1 Certificat du registre du Règlement 330
11.2 Certificat du registre du Règlement 317 – Zonage
11.3 Procès-verbal – Régie d'assainissement des Coteaux – 5 novembre 2025

12. Invitations, inscriptions, événements et activités

12.1 Prochains événements

13. Communication des membres du conseil

14. Affaires nouvelles

15 Période de questions – 30 minutes

16. Levée de la séance régulière du 24 novembre 2025

ADOPTÉE

Approbation des procès-verbaux

25-11-9197 **SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER OCTOBRE 2025**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS, À L'EXCEPTION DU MAIRE,

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2025, tel que rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

25-11-9198 **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2025**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS, À L'EXCEPTION DU MAIRE,

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 novembre 2025, tel que rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

Administration et finances

25-11-9199 **ADOPTION – CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2026**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS, À L'EXCEPTION DU MAIRE

D'ADOPTER le calendrier ci-après qui est établi relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026, lesquelles se tiendront le 3e lundi du mois, à l'exception de celle du mois de mai qui sera reportée au mardi le 19, en raison du congé de la fête de la Reine et de la journée nationale des Patriotes. Les séances débuteront à 19h.

19 janvier 2026	16 février 2026	16 mars 2026	20 avril 2026
19 mai 2026	15 juin 2026	20 juillet 2026	17 août 2026
21 septembre 2026	19 octobre 2026	16 novembre 2026	21 décembre 2026

ADOPTÉE

25-11-9200 **APPROBATION DU BILAN DE LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2024 RÉVISÉ**

CONSIDÉRANT QUE sous la résolution numéro 25-10-9189, le Conseil a approuvé le bilan réalisé par la Municipalité des Coteaux relativement à la gestion de l'eau potable pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE ledit bilan a été révisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à la suite de la découverte d'une coquille dans leur Outil BI 2024 et qu'ils ont rectifié l'erreur dans tous les bilans déjà complétés et ajoutés à leur base de données ;

CONSIDÉRANT la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) et les recommandations pour améliorer la qualité des indicateurs de performance municipale ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance dudit rapport;

EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS, **À L'EXCEPTION DU MAIRE,**

D'APPROUVER le Bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable réaliser pour l'année 2024 révisé.

ADOPTÉE

25-11-9201 **ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 13-06-5756 AUTORISANT LE VOTE PAR CORRESPONDANCE LORS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13-06-5756 adoptée le 17 juin 2013, le conseil avait autorisé la tenue du vote par correspondance lors des élections municipales ;

CONSIDÉRANT QU'il a été décidé de ne pas maintenir le vote par correspondance pour les prochaines élections, afin de laisser au conseil la possibilité de réévaluer cette option ultérieurement ;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), le conseil peut abroger une telle résolution avant la date fixée par le Directeur général des élections du Québec pour l'émission de l'avis d'élection ;

EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS, À L'EXCEPTION DU MAIRE,

D'ABROGER la résolution numéro 13-06-5756 adoptée le 17 juin 2013, laquelle autorisait le vote par correspondance lors des élections municipales.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à Élection Québec.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 330 RELATIF AU PAVAGE D'UNE PARTIE DE LA RUE MARCEL-DOSTIE

Conformément aux dispositions de l'article 202.1 du Code municipal du Québec, le conseil prend acte du dépôt par la greffière d'un procès-verbal de correction une correction au Règlement d'emprunt numéro 330 relatif au pavage d'une partie de la rue Marcel-Dostie de la Municipalité des Coteaux et une correction à la résolution 25-06-9057 de la Municipalité des Coteaux, puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision pris ;

La correction est la suivante :

À l'article 5 du règlement, il est inscrit :

« Le coût des travaux de pavage d'une partie de la rue Marcel-Dostie (Annexe B), y compris les dépenses contingentes, autorisé à l'article 2 du présent règlement, sera à la charge de tous les propriétaires d'immeubles imposables ci-après décrits (Annexe C) et répartis suivant la superficie desdits immeubles.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables ci-après décrits (Annexe C), une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année. ».

Or, on devrait lire :

« Le coût des travaux de pavage d'une partie de la rue Marcel-Dostie (Annexe B), y compris les dépenses contingentes, autorisé à l'article 2 du présent règlement, sera à la charge de tous les propriétaires d'immeubles imposables ci-après décrits (Annexe C) et répartis suivant la superficie desdits immeubles.».

Considérant qu'il a toujours été dans l'intention du conseil d'imposer les immeubles imposables tels que décrits à l'annexe C selon leur superficie, j'ai dûment modifié le règlement d'emprunt numéro 330 en conséquence et par le fait même, la modification aux procès-verbaux du 20 mai 2025 et du 16 juin 2025.

DÉPÔT – DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX 2026

Les membres du conseil ont tous produit la déclaration des intérêts pécuniaires conformément aux articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités. Les documents sont déposés devant le conseil.

25-11-9202 **LISTE DES PAIEMENTS AU 24 NOVEMBRE 2025**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS, À L'EXCEPTION DU MAIRE,

Que les chèques portant les numéros 4557 à 4681(moins les chèques annulés # 4376, 4528 et 4531) soient approuvés, pour un montant de 1 659 512.22 $, les salaires pour les périodes 22, 23 et 24 incluant les déductions à la source au montant de 303 952.03 $, les dépôts directs aux fournisseurs au montant de 125 742.97$ ainsi que les paiements électroniques au montant de 743 619.56 $ pour un total de 2 832 826.78 $ conformément à la liste présentée aux membres du conseil.

ADOPTÉE

Règlements

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 301-04 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES NUMÉRO 301-2024-01 AFIN DE TENIR COMPTE DE L'ENTENTE DE GESTION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE AVEC ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC

Les membres du conseil municipal, par la présente :

- donnent avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le Règlement numéro 301-04 modifiant le Règlement numéro 301-2024-01 sur la gestion des matières résiduelles ;
- déposent le projet de règlement numéro 301-04 modifiant le Règlement sur la gestion des matières résiduelles numéro 301-2024-01 afin de tenir compte de l'entente de gestion de la collecte sélective avec Éco Entreprises Québec.

Aménagement du territoire, urbanisme et environnement

25-11-9203 **NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Coteaux doit renouveler la nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme a procédé à un appel de candidature public et qu'il a soumis ses recommandations au Conseil ;

EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS, À L'EXCEPTION DU MAIRE,

QUE le CCU soit formé des personnes suivantes :

- Monsieur Sylvain Brazeau, maire
- Madame Sylvie Joly et monsieur Carl Dussault, membres du conseil
- Madame Isabelle Regimbald à titre de présidente
- Monsieur Olivier Lefebvre à titre de vice-président
- Mesdames Josée Grenier et Guylaine St-Denis et monsieur Olivier Ranger, membres résidents de la municipalité

La durée du mandat de chaque membre du comité consultatif d'urbanisme est de deux ans.

ADOPTÉE

25-11-9204 **NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES COMITÉS ET ORGANISMES MUNICIPAUX ET MAIRES SUPPLÉANTS**

CONSIDÉRANT le nouveau conseil municipal formé à la suite du scrutin général du 2 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT la nécessité et les besoins de procéder à la nomination des membres du conseil sur certains comités;

EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS, À L'EXCEPTION DU MAIRE,

DE NOMMER selon les termes des mandats afférents aux différents comités :

Régie d'assainissement des Coteaux	Michel Joly, remplaçante Sylvie Joly
Régie du Centre sportif Soulanges	Claude Lepage
Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent	Sylvie Joly

D'AUTORISER le maire à siéger d'office sur tous les comités.

QUE les membres du Conseil ci-après désignés soient nommés maires suppléants de la Municipalité, lesquels en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, rempliront les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachées, le tout conformément à l'article 116 du Code municipal de la province de Québec pour les périodes suivantes :

De janvier à décembre 2026 : monsieur Gaétan St-Yves.

De janvier à décembre 2027 : monsieur Carl Dussault.

ADOPTÉE

25-11-9205 **APPUI AU PROJET DE LUTTE CONTRE LE ROSEAU COMMUN ET RESTAURATION DU PARC PROMUTUEL**

CONSIDÉRANT QUE le Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent souhaite réaliser un projet de lutte contre le roseau commun, une espèce végétale exotique envahissante, et de restauration écologique du parc Promutuel situé sur les rives du lac Saint-François ;

CONSIDÉRANT QUE le parc Promutuel fait partie de l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques du lac Saint-François selon le registre des aires protégées du Québec, et que la prolifération du roseau commun menace l'habitat de ces espèces ;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à contrôler la colonie existante de roseau commun, à restaurer environ 650 m² de bande riveraine par la végétalisation du site et à mettre en œuvre des activités de sensibilisation citoyenne sur la protection des bandes riveraines et la lutte aux espèces exotiques envahissantes ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité ZIP Haut-Saint-Laurent prévoit déposer des demandes d'aide financière aux programmes *ÉcoAction – volet Action communautaire pour l'eau douce au Canada (ECCC)* et *Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels de la Fondation de la faune du Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est invitée à appuyer le projet en offrant une contribution financière et en nature répartie sur trois phases (2026-2029) :

- **Phase 1 (2026-2027)** : 5 000 $ en appui financier et 4 000 $ en soutien opérationnel
- **Phase 2 (2027-2028)** : 4 000 $ en appui financier et 4 000 $ en soutien opérationnel
- **Phase 3 (2028-2029)** : 4 000 $ en appui financier et 3 000 $ en soutien opérationnel

CONSIDÉRANT QUE ces contributions permettront de bénéficier d'un réaménagement majeur de la bande riveraine du parc ainsi que d'interventions de sensibilisation auprès de la population et de deux riverains partenaires ;

EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS, À L'EXCEPTION DU MAIRE,

D'APPUYER le projet de lutte contre le roseau commun et de restauration du parc Promutuel tel que présenté par le Comité ZIP Haut-Saint-Laurent.

D'AUTORISER une contribution municipale de :

- 5 000 $ en appui financier et 4 000 $ en soutien opérationnel pour la phase 1 (2026-2027) ;
- 4 000 $ en appui financier et 4 000 $ en soutien opérationnel pour la phase 2 (2027-2028) ;
- 4 000 $ en appui financier et 3 000 $ en soutien opérationnel pour la phase 3 (2028-2029) ;

QUE ces sommes soient imputées au code budgétaire 02-470-00-411 selon les disponibilités annuelles confirmées par le trésorier et responsable des services administratifs et financiers.

ADOPTÉE

Travaux publics et hygiène du milieu

Aucun sujet à traiter

Loisirs, sport, culture et vie communautaire

25-11-9206 **RÉVISION DE LA POLITIQUE D'INCITATION À L'ACTIVITÉ SPORTIVE POUR LA JEUNESSE COTEAULOISE – RÉDUCTION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE ET AJUSTEMENTS DES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité maintient depuis plusieurs années un programme de subvention visant à encourager la pratique d'activités sportives chez les jeunes ;

CONSIDÉRANT QUE le contexte budgétaire actuel nécessite un ajustement de l'enveloppe financière dédiée à ce programme afin d'assurer une saine gestion des ressources municipales ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite maintenir un soutien équitable et accessible à l'activité physique pour les jeunes, tout en favorisant une meilleure cohérence avec les priorités budgétaires et les politiques municipales en vigueur ;

CONSIDÉRANT la création de la Régie intermunicipale du Centre sportif Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées visent notamment à réduire l'enveloppe annuelle de 15 000 $ à 10 000 $, à ajuster le taux de remboursement à 30 % du coût d'inscription pour un maximum de 100 $ par enfant, à exclure les sports des disciplines admissibles pratiqués sur la glace du Centre sportif Soulanges et à préciser les critères d'encadrement des activités subventionnées ;

CONSIDÉRANT QUE ces ajustements permettront de maintenir l'objectif de promotion de l'activité physique, tout en tenant compte de la réalité financière municipale ;

EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS, À L'EXCEPTION DU MAIRE,

D'ADOPTER les modifications à la *Politique d'incitation à l'activité sportive pour la jeunesse coteauloise* telles que présentées.

D'AUTORISER le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à procéder à la mise à jour du formulaire de demande, des communications et de la documentation officielle associée à cette politique.

ADOPTÉE

25-11-9207 **GUIGNOLÉE 2025 – CONTRIBUTION FINANCIÈRE ET PRÊT DE VÉHICULES MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE chaque année, le Centre d'action bénévole (CAB) de Soulanges en collaboration avec les Gens de Coeur des Coteaux et la Municipalité des Coteaux organise une guignolée afin de collecter des denrées et des fonds pour les paniers de Noël destinés aux familles vulnérables de la région ;

CONSIDÉRANT QUE cette année la demande a été renouvelée afin d'organiser une collecte porte-à-porte le samedi 6 décembre, avec un financement de 300$ demandé pour le repas des bénévoles ainsi que le prêt de véhicules municipaux

CONSIDÉRANT QUE les fonds recueillis seront destinés à soutenir les banques alimentaires pendant la période des Fêtes et tout au long de l'année ;

EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS, À L'EXCEPTION DU MAIRE

D'AUTORISER la tenue de la guignolée porte-à-porte le samedi 6 décembre 2025.

Il est également résolu que la Municipalité accorde un montant de 300$ à l'organisme Gens de Coeur afin de défrayer une partie des frais du dîner aux bénévoles et de rendre disponibles les véhicules de la Municipalité pour cet événement.

ADOPTÉE

Ressources humaines

25-11-9208 **NOMINATION – DIRECTRICE GÉNÉRALE**

CONSIDÉRANT QUE, conformément au Code municipal du Québec, le conseil doit nommer un directeur général;

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite procéder à la nomination d'une directrice générale afin d'assurer la continuité, la stabilité et le bon fonctionnement de l'administration municipale ;

CONSIDÉRANT QUE madame Sandra Boulanger assure la fonction de directrice générale par intérim depuis le départ de la directrice générale le 24 septembre dernier;

CONSIDÉRANT que le Conseil juge que l'expérience, les compétences et la connaissance approfondie de l'organisation de madame Boulanger en font une candidate qualifiée pour occuper les fonctions de directrice générale ;

EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS, À L'EXCEPTION DU MAIRE,

DE NOMMER madame Sandra Boulanger à titre de directrice générale de la Municipalité, à compter du 24 novembre 2025.

D'AUTORISER le maire à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de travail à intervenir, incluant les conditions de travail et la rémunération convenues entre les parties.

QUE les dépenses découlant de cette nomination soient imputées au budget d'opération aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

Service incendie et sécurité publique

Aucun sujet à traiter.

Communication et relations avec le milieu

Aucun sujet à traiter.

Dépôt de documents et rapports

Le conseil municipal prend acte du dépôt des documents suivants :

- Certificat du registre du Règlement 330
- Certificat du registre du Règlement de zonage 307
- Procès-verbal – Régie d'assainissement des Coteaux – 5 novembre 2025

Invitations, inscriptions, événements et activités

Prochains événements

- Jusqu'au 15 janvier | Exposition de Lööna, Andrée Latourelle et Catherine Leroyer à la bibliothèque
- Jusqu'au 21 janvier | Exposition collective des Rendez-vous Art/Culture à l'édifice Laurier-Léger
- Tous les samedis | Matinées actives à l'école Léopold-Carrière
- Tous les dimanches | Ateliers de créations libres à l'édifice Laurier-Léger
- 25 novembre | Heure du conte en pyjama à la bibliothèque
- 28 novembre | L'événement À vos pinceaux, pARTez ! à l'édifice Laurier-Léger
- 29 novembre | Café-conférence sur l'anxiété à la bibliothèque
- 29 novembre | Souper et soirée dansante des Aînés du Lac St-François à l'édifice Gilles-Grenier
- 4 décembre | Guignolées des médias au coin de la Route 338 et de la montée du Comté
- 4 décembre | Heure du conte avec Nicolas Noël à l'édifice Gilles-Grenier
- 6 décembre | Guignolée porte-à-porte des Gens de cœur Les Coteaux
- 6 décembre | Atelier de cartes de Noël à l'édifice Laurier-Léger
- 13 décembre | Conférence l'Archéologie maritime et la riche histoire des Coteaux à l'édifice Gilles-Grenier
- 13 décembre | Photos avec le père Noël à la bibliothèque
- 16 décembre | Heure du conte en pyjama à la bibliothèque des Coteaux

Communication des membres du conseil

Aucun sujet à traiter.

Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

Période de questions

La période de question débute à 19h21.

25-11-9209 **LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 24 NOVEMBRE 2025**

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus d'autre sujet à discuter,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS, À L'EXCEPTION DU MAIRE,

Que la séance ordinaire du 24 novembre 2025 soit levée à 20h08.

ADOPTÉE

Sylvain Brazeau
Signé le 2025-12-16 15:17:26 EST

Sylvain Brazeau
Maire

Sandra Boulanger
Signé le 2025-12-16 14:31:31 EST

Sandra Boulanger
Directrice générale par intérim et greffière

Je, Sylvain Brazeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.